

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 Avril 2022

L'an 2022 et le 8 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal d'Avaray, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MEZILLE Jean-François Maire

Présents : M. MEZILLE Jean-François, Maire, M. SAUVAGE Didier, Mme BRIN Patricia, M. ALDEBERT Vincent, M. FERNANDEZ Edgard, Mme LEGRAND Anne-Claire, M. MÉRIEUX Dominique, Mme BAUCHER Soline, M. BLANCHER Denis, Mme LESIEUR Priscilla

Excusés ayant donné procuration : Mme BERTHOT Armelle à M. ALDEBERT Vincent, M. PRIOU Stéphane à Mme BAUCHER Soline, M. BACHET Patrice à M. MEZILLE Jean-François, M. RONNAY Pascal à M. MÉRIEUX Dominique

Absente : Mme MARCHISET Hélène

A été nommée secrétaire : Mme BRIN Patricia

Approbation du compte rendu du 17/02/2022

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14		

Compte de Gestion 2021 réf : 2022-06

Le Conseil Municipal

- Après s'être fait présenté les budgets de l'**exercice 2021** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'**exercice 2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

considérant que toutes les opérations sont justifiées, **statuant**

- sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2021 au 31 décembre 2021**,

- sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après délibération,

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 00

Nombre d'abstention : 00

à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal, **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14		

Compte administratif 2021 réf : 2022-07

Après avoir présenté les comptes de la Commune pour l'année 2021, ainsi que toutes les pièces comptables s'y rapportant, le Maire est sorti pour laisser l'Assemblée délibérer.

M. Edgard FERNANDEZ a été élu Président, doyen d'âge.

Après délibération,

Nombre de voix pour : 12

Nombre de voix contre : 00

Nombre d'abstention : 00

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal a approuvé les comptes 2021, comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	503 733.81 €
RECETTES	517 254.18 €
EXCEDENT	13 520.37 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	65 704.42€
RECETTES	51 572.02 €
DEFICIT	- 14 132.40 €

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14		

Affectation du résultat réf : 2022-08

Après examen du compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 201, 085.54 €
- un déficit cumulé d'investissement de - 30 350.34€

Après délibération,

Nombre de voix pour : 14
Nombre de voix contre : 00
Nombre d'abstention : 00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de reporter

- **à titre obligatoire :**
 - au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé et restes à réaliser) : 30 350.34 €
- **le solde disponible** 170 735.20 € est affecté comme suit :
 - ♦ affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).....170 735.20 €

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14		

Taux d'imposition réf : 2022-09

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents et représentés du conseil municipal, que les taux d'imposition sont les suivants :

- Taxe foncière (bâtie) : 47.52 %
- Taxe foncière (non bâtie) : 48.54 %

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de bien vouloir maintenir les taux d'imposition pour l'année 2021 :

- Taxe foncière (bâtie) : 47.52%
- Taxe foncière (non bâtie) : 48.54%

Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13		1

Subventions réf : 2022-10

Après exposé,

Et après délibération, le Conseil Municipal, décide à la majorité de ses membres présents et représentés, de verser aux associations les subventions pour l'exercice 2022, pour un montant total de 7 000 €, décomposé comme suit :

Associations	2022
ADMR	1 054.20 €
ASSAD	400.00 €
Association Mer Ultimate Disc (MUD)	100.00 €
Association des Secrétares de Mairie	50.00 €
Comité départemental du patrimoine et de l'archéologie	75.00 €
Ensemble et Solidaires	300.00 €
Ensemble stimulons Thibault	100.00 €
Fondation du patrimoine	75.00€
Gym Volontaire Avaraysienne	300.00 €
JSP Saint-Laurent-Nouan	150.00 €
L'Elan Bibliothèque	400.00 €
Les Enfants d'Abord	300.00€
MFR Chaingy (45)	80.00 €
Prévention Routière 41	150.00 €
Souvenir Français	50.00 €
Tennis Club	300.00 €
USEP Les P'tits Champions d'Avaray	300.00 €
<i>Divers</i>	<i>2 815.80 €</i>
TOTAL	7 000€

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13		1

Approbation du règlement financier et budgétaire réf : 2022-11

Vu la délibération N°2021-41 en date du 9 décembre 2021 portant mise en place de la M 57 développée à compter du 1er janvier 2022,

Vu la délibération N°20242 en date du 9 décembre 2021 portant approbation du choix de régime des provisions,

Monsieur le Maire informe les membres présents et représentés du conseil municipal qu'il convient de délibérer pour mettre en place un règlement financier et budgétaire afin d'asseoir les règles comptables de la commune.

Monsieur le Maire présente ce règlement financier et budgétaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de valider le règlement financier et budgétaire de la commune ci-annexé.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14		

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement réf : 2022-12

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2022, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune d'Avaray est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M 57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14		

Budget primitif 2022 réf : 2022-13

Après délibération, le Conseil Municipal,

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 1

Nombre d'abstention : 0

à la majorité de ses membres présents et représentés, vote le budget primitif, en équilibre, comme suit :

Fonctionnement : 664 073.20 €

Investissement : 61 550.34 €

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
13	1	0

Participation aux réseaux réf : 2022-14

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu deux permis de construire rue du Tertre. Ces permis de construire ont été accordés.

Afin de ne pas créer plusieurs tranchées sur la voirie communale, la municipalité propose de prendre en charge de raccordement de branchement d'assainissement et d'eau potable pour les trois terrains.

Un devis a été demandé au Syndicat Val d'Eau gestionnaire du réseau.

Il s'élève à 13 960.51 € TTC.

Monsieur le Maire propose de bien vouloir inscrire au BP 2022 cette dépense qui sera imputé au compte 62878.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de prévoir cette dépense au BP 2022 pour un montant de 13 960.51 € TTC.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14		

Photocopieur : location d'un nouveau photocopieur réf : 2022-15

Monsieur le Maire informe que le contrat de location concernant le photocopieur arrive à échéance en fin d'année.

Après réception et étude du devis établi par la Société Dactyl Buro,

Vu la possibilité de louer le matériel,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accepte le devis de la Société Dactyl Buro,

Et **après délibération, le Conseil Municipal, décide** à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

de louer le photocopieur pour un montant de 782 € HT par trimestres incluant une maintenance avec une volumétrie trimestrielle de 5 000 pages N&B et 10 000 pages Couleur sur 21 trimestres, (0,0029 € HT par copies en noir et blanc, et 0,029 € HT par copie couleur),

autorise Monsieur le Maire à signer tous documents consécutifs à ces décisions.

POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
14		

Affaires en cours :

M. FERNANDEZ Edgard :

La société ARHUMATISÉ loue le local de l'ancienne charcuterie afin de vendre sa production. C'est une société de Rhum arrangé. Location de 160€ TTC par mois.

Le loueur effectuera les travaux nécessaires à la sécurisation du local qui devront être aux normes en vigueur et à l'intérieur du bâtiment.

Bail commercial précaire sur trois ans.

Val d'eau : le mètre cube d'eau potable et d'assainissement augmente de 4 centimes le mètre cube pour 120 m³

Transformateur rue du Buisson Gérôme :

Le transformateur qui devait être changé en 2022, le sera ultérieurement.

M. ALDEBERT Vincent :

Il informe les conseillers que la taxe d'ordure ménagère va augmenter de 8%. Cette augmentation est due au coût des carburants et de la hausse de la TGAP (Taxe Générale Activité Polluante).

Il a participé le 8 avril à une réunion concernant le PLUi.

Il faut réaliser un inventaire sur :

le patrimoine naturel de la commune

le bâti à préserver

9 permis de construire (nouvelle habitation) sur des parcelles constructibles ont été réalisés sur les 10 dernières années.

8 permis accordés sur les 10 prochaines années avec le PLUi.

Réduction de l'artificialisation des sols.

Détermination des zones d'équipement (City-Park)

Mme BAUCHER Soline :

Elle souhaite connaître l'avancée du dossier concernant l'accueil d'une famille ukrainienne. Avaray est dans l'attente d'un retour de la Préfecture. Le Logement est prêt et pourra accueillir un minimum de 4 personnes.

Beaucoup de dons ont été réceptionnés au dojo car les horaires de la mairie ne sont pas simples.

Les dons seront redonnés pour être acheminés.

Il y a encore des soucis concernant les chiens rue du port au vin.

M. SAUVAGE Didier :

Il demande des informations concernant l'attaque des deux chiens au 2 rue de la Touche.

Un courrier a été adressé au propriétaire du chien pour demander de réaliser une étude comportementale et une mise en conformité de la clôture. La gendarmerie est sur l'affaire.

Mme LESIEUR Priscilla :

Elle demande ou en est l'achat des poubelles pour la Loire. C'est en cours les devis ont été reçus.

Une poubelle à l'église est régulièrement renversée. Il est également mentionné que les poubelles restent sorties sur la voie publique.

Mme LEGRAND Anne-Claire :

Elle indique que plusieurs manifestations programmées ont dû être annulées faute de participation Spectacle du 14 mai en extérieur, l'affiche est réalisée.

Site internet est géré par Mme LEGRAND Anne-Claire ainsi que le groupe d'entraide.

La séance est levée à 22h17.

Le secrétaire,
Mme BRIN Patricia

En mairie, le 11/04/2022
Le Maire
Jean-François MEZILLE